

Histoire de GEMME

L'apport de GEMME de 2003 à 2023

Par Béatrice Blohorn-Brenneur, président de chambre honoraire, ancienne médiatrice du Conseil de l'Europe, présidente d'honneur et fondatrice de Gemme, présidente de GEMME-France et de CIM, médiatrice et formatrice en médiation

Pourquoi avoir choisi Strasbourg pour fêter les 20 ans de la création de GEMME ?

Strasbourg, c'est déjà évoquer le Conseil de l'Europe, créé en 1949, pour garantir et promouvoir les Droits de l'Homme sur notre continent. Le drapeau européen comporte 12 étoiles, symbole de plénitude, rassemblées en cercle, signe d'union. Et la médiation c'est un trait d'union entre les personnes en conflit.

Mais la médiation se retrouve également dans l'histoire de Strasbourg. Pour tenter de conserver l'unité de l'empire de Charlemagne, le 14 février 842, deux de ses petits-fils, Louis le Germanique et Charles le Chauve se sont réciproquement jurés fidélité lors des **serments de Strasbourg**. Le problème est qu'ils ne parlaient pas la même langue : Louis parlait le Tudesque et Charles, le Roman. Pour que chaque armée comprenne le contenu du serment, chacun a fait son discours dans la langue de l'autre. Quel bonheur pour un médiateur d'entendre chacun des médiés parler le langage de l'autre ! Louis et Charles appliquaient les leçons de leur grand-père Charlemagne qui disait : « *Parler une autre langue c'est avoir une autre âme* ».

GEMME trouve son origine dans la crise que traverse la justice et qui est due à deux erreurs essentielles.

La première concerne le rôle du juge. Il est communément admis que son rôle est de trancher les litiges et de dire le droit. C'est d'ailleurs écrit aujourd'hui au fronton de l'ENM à Bordeaux. On y voit une juge incitant d'autres à la rejoindre pour « protéger les droits ». Or **appliquer la loi n'est qu'un moyen** donné au juge pour remplir la finalité suprême de sa fonction qui est de **contribuer à la paix sociale**. L'article 21 du CPC français donne d'ailleurs au juge la mission de concilier les parties. Mais on l'a oublié au profit que quelque chose de bien plus excitant : le procès.

La deuxième erreur est de croire que l'argumentation juridique exposée devant le juge est l'unique cause du conflit. En fait, la raison profonde de la mécontente est très souvent à rechercher dans la blessure psychologique que vit celui qui saisit la justice. En traduisant l'humain en équation juridique, la machine judiciaire ne contribue pas à apaiser sa souffrance.

On réalise aujourd'hui que le juge quand il n'a que la loi comme seul outil ne peut pas toujours être le garant de la paix sociale. Il est

temps d'ancrer notre justice sur le roc solide du respect et de l'écoute de l'autre. Nous sommes au pied du mur, la violence de la société d'aujourd'hui en est un témoignage. Il faut réagir. C'est alors que la médiation trouve toute sa place.

Quand nous avons installé, à la chambre sociale de la cour d'appel de Grenoble, à partir de 1996, une pratique de la médiation, nous nous sommes heurtés aux résistances, à l'indifférence, voire à l'hostilité du monde judiciaire : lettres anonymes, injures écrites, campagne de presse, menaces de mort, et j'en passe, ont accompagné notre expérience de médiation. Qu'il est difficile de bousculer l'immobilisme judiciaire et de changer les mentalités !! Mais comme le disait Einstein, il est plus difficile de changer les mentalités que de provoquer la fission de l'atome.

Eric Battistoni, notre collègue belge, a vécu la même mésaventure. Tous deux, nous avons pensé que pour répandre une **culture européenne de paix par la médiation**, il fallait s'unir. Selon un proverbe africain : « *seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin* ». Il fallait donc créer une association pour **rassembler les magistrats européens** et déboucher sur un partenariat entre juges, avocats, médiateurs, greffiers, notaires et huissiers.

Jacques Clavière-Schiele, président de chambre à la cour d'appel de Paris, s'est joint à nous. Tous trois, nous avons voulu donner à notre association un parrain de renom, connu pour avoir tenté de développer les modes amiables de règlement des conflits. Le futur président de GEMME devait avoir les qualités humaines d'écoute des autres. Un nom s'est imposé : Guy Canivet, alors premier président de la Cour de Cassation.

En octobre 2003, il nous a reçus tous les trois et accepté, malgré ses lourdes tâches, de nous apporter son appui en prenant la présidence de GEMME.

Le 19 décembre 2003, une trentaine de magistrats de l'Union européenne, venus d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, du Portugal, de France, d'Italie, composant l'assemblée constituante de GEMME, était réunie à la Cour de Cassation. C'est ainsi qu'est né le Groupement européen des magistrats pour la médiation (GEMME).

L'épopée de GEMME me fait penser à cette phrase de Pierre Corneille dans le Cid :

*« Nous partîmes 500 mais, par un prompt renfort
Nous nous vîmes 3000 en arrivant au port.
Tant à nous voir marcher avec un tel visage,
Les plus épouvantés reprenaient de courage »*

Nous partîmes 30 de la Cour de cassation en 2003, mais par un prompt renfort, en arrivant aujourd'hui au Conseil de l'Europe, nous sommes 800 membres, répartis dans 26 pays de l'Union européenne

et de l'AELE, marchant, main dans la main, équipe solidaire, européenne, qui a su dépasser les frontières nationales.

Au sein de GEMME, les juges ne sont plus isolés, dans leurs bureaux, à affronter l'hostilité régnante en 2003. GEMME leur dit : « Tenez bon, on est là » ! C'est ce qui s'est passé lorsque des juges de GEMME ont connu des soucis liés à la médiation. Des collègues du conseil d'administration sont allés plaider leur cause auprès des instances judiciaires de leurs pays. C'est cela GEMME !

Alors comme disait Pierre Corneille : « *les plus épouvantés reprenaient de courage* ». La solitude est vaincue au sein de la grande famille de GEMME : on est tous unis pour une même cause.

Pour faire connaître la médiation, il fallait en inculquer la culture. Pendant 20 ans, Gemme et ses sections nationales ont organisé des colloques et des sessions de formation dans de nombreuses villes européennes.

Aujourd'hui, GEMME est un interlocuteur auprès des institutions européennes et a le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe.

L'œuvre de Gemme a déjà été déterminante. Observatoire privilégié pour la médiation, Gemme a fait l'inventaire des bonnes pratiques et donné des avis.

Il reste maintenant à créer une liste européenne des médiateurs, avec des critères de sélection des médiateurs, programmes de formation et organismes d'accréditation. C'est ce que la section française de GEMME, appelle de ses vœux.